

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 038-213800055-20260310-DEL\_10\_03\_26\_1-DE

Nbre de Conseillers  
en exercice : 12  
présents :

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2026

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : -

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE**

**APPROBATION CAO – ETUDE FINANCIERE DE L'EVOLUTION DU MODE DE GESTION DE L'EAU D'OLLE EXPRESS**

VU le code des marchés publics ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle.

Le Maire informe que la commune souhaite faire appel à un cabinet spécialiste de l'ingénierie financière, fiscale et contractuelle pour nous assister dans l'intégration de l'exploitation du téléporté Eau d'Olle Express à la DSP conclue par la commune d'Oz en Oisans avec la société SATA Group concernant l'exploitation des remontées mécaniques vers le domaine skiable de l'Alpe d'Huez.

CALIA Conseil a répondu à notre appel à candidatures sur les montants suivants :

- Tranche ferme : prise de connaissance et étude documentaire = 9 025,00 € HT
- Option 1 : appui à la rédaction des pièces contractuelles et finalisation CEP = 9 500,00 € HT
- Option 2 : appui aux négociations = 2 850,00 € HT
- Option 3 : appui à la liquidation de la régie = 9025,00 € HT

Il donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la commission d'Appel d'Offre lors de sa séance d'ouverture des offres et d'analyse des plis en date du 24 février 2026 et propose de retenir dans un premier temps uniquement la tranche ferme.

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **DECIDE** de retenir :
  - **CALIA CONSEIL** demeurant 24 rue Michal – 75013 PARIS pour un montant de = 9 025,00 € HT (Neuf mille vingt-cinq euros et zéro centime Hors Taxes) correspondant à la tranche ferme « Mission 1 » ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à lancer les différentes options proposées en cas de nécessité suivant l'avancement du dossier ;

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le  Publiant toutes les pièces de

ID : 038-213800055-20260310-DEL\_10\_03\_26\_1-DE

- **MANDATE et AUTORISE** le Maire ou son représentant rapportant à ce dossier ;
- **PREVOIT** au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026  
Reçu en préfecture le 13/03/2026  
Publié le   
ID : 038-21380055-20260310-DEL\_10\_03\_26\_2-DE

Nbre de Conseillers  
en exercice : 12  
présents :

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2026

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : -

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE**

**APPROBATION CAO – PROLONGTION DE 'ESCALIER DE L'OFFICE DE TOURISME POUR ACCES COMBLES AMENAGEES**

VU le code des marchés publics ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle.

Le Maire rappelle que la commune a réaménagé deux studios existants dans les combles de l'immeuble hébergeant l'Office de Tourisme. L'escalier existant pour accéder à cet étage n'étant pas aux normes, il convient de le modifier.

Il donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la commission d'Appel d'Offre lors de sa séance d'ouverture des offres et d'analyse des plis en date du 17 février 2026.

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **DECIDE** de retenir :
  - **MB ESCALIERS** demeurant 400 route du Bois – 38140 BEAUCROISSANT pour un montant de = 10 226,89 € HT (dix mille deux cent vingt-six euros et quatre-vingt-neuf centimes Hors Taxes) ;
- **MANDATE** et **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **PREVOIT** au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.


POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,  
  
Alain GINIES





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026  
Reçu en préfecture le 13/03/2026  
Publié le   
ID : 038-213800055-20260310-DEL\_10\_03\_26\_3-DE

Nbre de Conseillers  
en exercice : 12  
présents :

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2026

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : -

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE**

**APPROBATION DE CONSULTATIONS DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'ACHATS**

Le Maire donne lecture des consultations effectuées dans le cadre de la procédure d'achat pour divers travaux, achat et prestations de service.

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :**

- **DECIDE** de retenir les entreprises suivantes :
  - ✓ **Achat de terreau pour le fleurissement 2026** : GEPAC PATZER France demeurant 16 rue Emile Durkheim – zone Helleule 2 – 88100 SAINT DIE DES VOSGES = 3 976,56 € HT (trois mille neuf-cent-soixante-seize Euros et cinquante-six centimes) ;
  - ✓ **Achat de jardinières pour le fleurissement 2026** : BOTANIC demeurant 16 rue du Docteur Schweitzer – 38180 SEYSSINS = 2 741,67 € HT (deux mille sept cent quarante-et-un Euros et soixante-sept centimes Hors Taxes) ;
  - ✓ **Elaboration d'un dossier d'urbanisme pour le chalet d'accueil du camping « Le Martinet »** : ATELIER OISANS ARCHITECTURE demeurant 4 rue du Capitaine Meunier 38520 LE BOURG D'OISANS pour un montant de = 3 375,00 € HT (Trois mille trois cent soixante-quinze Euros et zéro centime Hors Taxes) ;
  - ✓ **Plan du restaurant « La Guinguette »** : ATMO Géomètres-Experts demeurant 379 rue des Colporteurs – 38520 LE BOURG D'OISANS pour un montant de = 1 000,00 € HT (Mille Euros et zéro centime Hors Taxes) ;
  - ✓ **Achat d'illuminations de Noël 2026** : BLACHERE ILLUMINATION demeurant 22 allée des Bourguignons – 84400 APT pour un montant de = 5 745,00 € TH (Cinq mille sept cent quarante-cinq Euros et zéro centime Hors Taxes) ;
  - ✓ **Achat de mobilier pour l'aménagement de 2 studios dans le bâtiment de l'Office de Tourisme** : IKEA GRENOBLE pour un montant de = 3 606,46 € HT (Trois mille six cent six Euros et quarante six Euros Hors Taxes) ;

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 038-213800055-20260310-DEL\_10\_03\_26\_3-DE

✓ **Feux d'artifices du 14 juillet 2026 : France FEUX** demeurant 97 rue des Sines de Bresse 01990 BANEINS pour un montant de = 7 500,00 € HT (*Sept mille cinq cent Euros et zéro centime Hors Taxes*)

- **AUTORISE** le Maire à signer les demandes d'achat pour ces travaux, achats et prestations, ainsi que tout document se rapportant à cette commande ;
- **PREVOIT** au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire



Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026  
Reçu en préfecture le 13/03/2026  
Publié le  
ID : 038-213800055-20260310-DEL\_10\_03\_26\_4-DE

Nbre de Conseillers  
en exercice : 12  
présents :

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2026

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : -

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : URBANISME**

**AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE D'URBANISME POUR L'AMENAGEMENT DES VESTIAIRES DE LA PISCINE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°4 du 04 février 2025 désignant le Groupement STEPHANE PLISSON ARCHITECTE / BET CET pour les travaux de la piscine municipale.

Il informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déposer un permis de construire ainsi qu'un dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des Etablissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique afin de pouvoir réaménager les vestiaires de la piscine municipale conformément au PLU de la commune d'Allemond.


Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer un permis de construire au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de l'autorisation d'urbanisme correspondante.

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à déposer un permis de construire au nom et pour le compte de la commune, en vue de réaménager les vestiaires de la piscine municipale ;
- **AUTRISE** le Maire à signer tous les documents relatifs au dépôt de ce permis de construire valant ERP.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,  
  
Alain GINIES





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

|   |
|---|
| Envoyé en préfecture le 13/03/2026  |
| Reçu en préfecture le 13/03/2026  |
| Publié le  |
| ID : 038-213800055-20260310-DEL_10_03_26_5-DE   |

Nbre de Conseillers  
en exercice : 12  
présents :

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2026

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : -

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : SUBVENTION**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL - EXERCICE BUDGETAIRE 2026 – REHABILITATION DE LA PISCINE MUNICIPALE**

VU la délibération n°6 du 4 novembre 2025 portant sur l'approbation de la CAO pour la phase 1 des travaux de réhabilitation de la piscine municipale (rénovation des bassins).

Le Maire rappelle la délibération du 04 février 2025 portant sur la désignation du Maître d'œuvre Groupement STEPHANE PLISSON ARCHITECTE / BET CET pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réhabilitation et le développement de la piscine municipale et lançant le marché de travaux.

**L'ENTREPRISE FMB SAS** (demeurant 10 rue des Guettes - 45140 INGRE) a été retenue pour un montant de **262.500,00 € HT** pour la phase 1 : **rénovation des bassins**. Ces travaux sont actuellement en cours.

L'architecte travaille maintenant sur la phase 2 des travaux : l'extension et la réfection des bâtiments « vestiaires » et « sanitaires », avec une estimation de 536.500,00 € HT.

Le Maire donne lecture du dossier de demande de subvention au Conseil Départemental – Exercice 2026 - qui établit la demande de participation comme suit :

|  |                 |
|--|-----------------|
| Montant estimatif des besoins subventionnables ..... | 536.500,00 € HT |
| Participation Conseil Départemental 15% .....        | 80.475,00 € HT  |
| Reste à charge de la Commune 85% .....               | 456.025,00 € HT |

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 038-213800055-20260310-DEL\_10\_03\_26\_5-DE



**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les montants de demandes de subventions cités ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter la demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- **MANDATE ET AUTORISE** le Maire ou son représentant à entreprendre toutes démarches et signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 038-213800055-20260310-DEL\_10\_03\_26\_6-DE



Nbre de Conseillers  
en exercice : 12  
présents :

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2026

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : -

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : AUTORISATION D'OCCUPATION DU TERRITOIRE  
REPRISE EXPLOITATION GUINGUETTE 2026 - 2028**


Le Maire donne lecture du procès-verbal de la commissions consultative réunie le 05 mars 2026 pour l'étude des candidatures à l'autorisation d'occupation du territoire du restaurant la « Guinguette » pour les années 2026 à 2028.

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le choix de la commission consultative retenant la candidature de la SAS La Guinguette DMC, représentée par messieurs Johan SOULIER, florent BRES-VANHOVE et Benjamin ORAND pour l'autorisation d'occupation du territoire du restaurant la « Guinguette », avec une période d'exploitation du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 31 octobre 2028 ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,  
  
Alain GINIES





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026  
Reçu en préfecture le 13/03/2026  
Publié le  
ID : 038-213800055-20260310-DEL\_10\_03\_26\_7-DE



Nbre de Conseillers  
en exercice : 12  
présents :

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2026

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : -

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : ACQUISITION**

**ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B N° 1910 AU RIVIER D'ALLEMOND**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2241-1 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L. 1111-1 ;

Le Maire explique que ENEDIS souhaite se séparer de la parcelle cadastrée section B n°1910, située lieu dit « Les Buissouran » sur le hameau du Rivier d'Allemond, dont il est propriétaire.

En effet, la parcelle comprend un transformateur dont ils n'auront plus aucune utilité d'ici 2027, puisque des travaux d'enfouissement de réseaux sont actuellement en cours sur ce secteur (entre Articol et le Rivier), ainsi qu'une voie d'accès à des propriétés et une place goudonnée.

Cette parcelle possède un fort atout d'intérêt public puisque qu'elle pourrait en partie servir de zone d'atterrissage pour hélicoptères (Drop-zone = DZ). Le bâtiment du transformateur peut également avoir une potentielle vocation d'équipement public et pourrait servir pour un aménagement futur (bâtiment de stockage des services techniques ou autre).

Le Maire propose d'acquérir cette parcelle pour la somme de 25.000,00€ (vingt-cinq mille euros).

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°1910 (d'une contenance de 915m<sup>2</sup>), pour un montant total de 25.000,00€ TTC ;
- **PRECISE** que les frais notariés seront supportés par la Commune d'ALLEMOND ;
- **AUTORISE** le Maire à signer et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 038-213800055-20260310-DEL\_10\_03\_26\_8-DE

Nbre de Conseillers  
en exercice : 12  
présents :

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2026

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : -

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : ACQUISITION**

**ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B N°328 SUR LA COMMUNE D'OZ, SOUS LA LIGNE DU TELEPORTE DE L'EAU D'OLLE EXPRESS**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2241-1 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L. 1111-1 ;

VU la délibération du SIEPAVEO du 30 mai 2022 restituant à ses communes membres leur compétence « offre de neige » ;

VU la délibération de la Commune d'Allemond du 7 juin 2022 acceptant la restitution, par le SIEPAVEO, de la compétence « offre de neige » ;

VU l'arrêté préfectoral n°38-2022-06-23-00009 en date du 23 juin 2022 portant mise à jour des statuts du Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle par lequel le Préfet de l'Isère a acté de la restitution de la compétence « offre de neige » par le SIEPAVEO à ses communes membres à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 à l'exception du téléporté de l'Eau d'Olle Express qui reste de la compétence du SIEPAVEO jusqu'au 31 décembre 2022 ;

**CONSIDERANT** que l'Eau d'Olle Express est un ascenseur valléen reliant la plaine de l'Oisans (Allemond) au domaine d'altitude (Oz-en-Oisans) ;

**CONSIDERANT** que l'Eau d'Olle Express constitue une remontée mécanique au sens de l'article L. 1251-2 du Code des transports. Il s'agit donc d'un service public industriel et commercial (Tribunal des conflits, 24 février 2003, *M. Schach c./ la société Deux Alpes Loisirs*, req. n°3340) ;

**CONSIDERANT** que cet appareil, qui appartient à la Commune d'Allemond, est composé de la gare de départ située sur le territoire de la Commune d'Allemond, d'une liaison par câble, d'une gare d'arrivée sur Oz-en-Oisans et d'un ascenseur incliné reliant la gare amont et le cœur de la station d'Oz-en-Oisans ;

**CONSIDERANT** que par une délibération du 24 novembre 2020, la compétence relative à la gestion et à l'exploitation de l'Eau d'Olle Express a été confiée au SIEPAVEO ;



**CONSIDERANT** que par un avenant n°2 signé le 04 décembre 2020 au contrat de délégation de service public, sous forme d'affermage, relative à l'exploitation des remontées mécaniques du territoire d'Oz-en-Oisans conclu le 6 mai 2015, le SIEPAVEO a confié la gestion de l'Eau d'Olle Express à la SPL Oz-Vaujany ;

**CONSIDERANT** toutefois, que par délibération en date du 30 mai 2022, le comité syndical du SIEPAVEO a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17-1 du Code général des collectivités territoriales de restituer à ses communes membres leur compétence « offre de neige » telle que prévue au 8° de l'article 5 de ses statuts arrêté le 13 juin 2017 ;

**CONSIDERANT** que les différentes communes membres du SIEPAVEO, dont la Commune d'Allemond, ont pu délibérer dans un sens similaire et ont toutes accepté cette restitution de compétence :

- La commune d'Allemond par délibération du 7 juin 2022 ;
- La commune de Bourg d'Oisans par délibération du 7 juin 2022 ;
- La commune d'Oz-en-Oisans par délibération du 1<sup>er</sup> juin 2022 ;
- La commune de Villard Reculas par délibération du 1<sup>er</sup> juin 2022.

**CONSIDERANT** que par arrêté préfectoral n°38-2022-06-23-00009 en date du 23 juin 2022 portant mise à jour des statuts du Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle, le Préfet de l'Isère a acté de la restitution de la compétence « offre de neige » par le SIEPAVEO à ses communes membres à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 à l'exception du téléporté de l'Eau d'Olle Express qui reste de la compétence du SIEPAVEO jusqu'au 31 décembre 2022 ;

**CONSIDERANT** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la gestion et l'exploitation du téléporté de l'Eau d'Olle Express relève de la compétence exclusive de la Commune d'Allemond ;

**CONSIDERANT** que par un avenant n°3 signé le 17 octobre 2022 au contrat de délégation de service public, sous forme d'affermage, relative à l'exploitation des remontées mécaniques du territoire d'Oz-en-Oisans conclu le 6 mai 2015, les droits et obligations du téléporté de l'Eau d'Olle Express a été transféré à la Commune d'Allemond au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Le Maire rappelle que le SIEPAVEO est à l'initiative de la réalisation du Téléporté de l'Eau d'Olle Express et que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, sa gestion et son exploitation relève exclusivement de la compétence de la Commune d'ALLEMOND.

La création de cette remontée mécanique impose le survol sur des propriétés privées (câbles), l'implantation de pylônes, et l'accès au layon pour l'entretien du sol.

A ce titre, le SIEPAVEO avait obtenu la constitution d'une servitude de survol le 25 juillet 2019 (AP n°38 2019 07 25 006 du 25/07/2019) suivant l'article L.342-20 du Code du Tourisme.

**Toutefois**, et en conformité avec la délibération du SIEPAVEO du 13 février 2018, certains propriétaires ont manifestés le souhait de vendre leurs parcelles purement et simplement, ce qui est le cas :

- **De la Commune d'Oz** pour la parcelle cadastrée section B n°328 sur la Commune d'Oz en Oisans, issue d'une procédure de biens sans maître, moyennant la somme de 1,00€ symbolique.

**La Commune d'ALLEMOND** vient aux droits du SIEPAVEO et à ce titre, c'est à la Commune d'ALLEMOND d'acquérir la parcelle énoncée ci-dessus.



**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°328 appartenant à la Commune d'Oz moyennant la somme totale de 1,00 € symbolique pour la régularisation de cet acte de vente ;
- **PRECISE** que les frais notariés seront supportés par la Commune d'ALLEMOND ;
- **AUTORISE** le Maire à signer et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes ;
- **PREVOIT** au budget les sommes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le



ID : 038-213800055-20260310-DEL\_10\_03\_26\_8-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026  
Reçu en préfecture le 13/03/2026  
Publié le  
ID : 038-213800055-20260310-DEL\_10\_03\_26\_9-DE



Nbre de Conseillers  
en exercice : 12  
présents :

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2026

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : -

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : FINANCES LOCALES**  
**TARIFS 2026 : PISCINE MUNICIPALE**

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs à appliquer pour l'exploitation de la piscine municipale pour l'année 2026.

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :**

- **DECIDE** que la gratuité est donnée pour tous les enfants de moins de 5 ans ;
- **ADOpte** pour 2026 les tarifs suivants :

|                       | TARIFS PUBLIC     | TARIFS RESIDENTS ALLEMOND * |
|-----------------------|-------------------|-----------------------------|
| Ticket 1 entrée       | 5,00 €            | 4,00 €                      |
| Abonnement saison     | -                 | 20,00 €                     |
| Forfait 10 entrées    | 25 €              |                             |
| Groupe > 10           | 2,50 € / personne |                             |
| 1 entrée Pass Loisirs | 1,50 €            |                             |

\* propriétaire ou résident valable uniquement sur présentation d'un justificatif de domicile

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire  
  
Alain GINIES





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026  
Reçu en préfecture le 13/03/2026  
Publié le  
ID : 038-213800055-20260310-DEL\_10\_03\_26\_10-DE



Nbre de Conseillers  
en exercice : 12  
présents :

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2026

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : -

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : FINANCES LOCALES**  
**TARIFS 2026 - BASE NAUTIQUE**

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs à appliquer pour l'exploitation de la base nautique pour l'année 2026.

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :**

➤ **ADOpte** pour 2026 les tarifs suivants :

❖ Location d'un pédalo 4 places :

|         |         |
|---------|---------|
| 1 heure | 18,00 € |
| ½ heure | 12,00 € |

❖ Location d'un canoë, d'un kayak, d'un « paddle board » ou d'un optimist :

|         |         |
|---------|---------|
| 1 heure | 14,00 € |
|---------|---------|

❖ Location d'un « paddle board » dans le cadre du Pass Loisirs Allemond :

|         |        |
|---------|--------|
| 1 heure | 7,00 € |
|---------|--------|

❖ Location planche à voile avec combinaison isotherme :

|         |         |
|---------|---------|
| 1 heure | 20,00 € |
|---------|---------|

❖ Location wingfoil avec casque, impact veste et combinaison néoprène inclus

|         |         |
|---------|---------|
| 1 heure | 30,00 € |
|---------|---------|

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,  
Alain GINIES





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 038-21380055-20260310-DEL\_10\_03\_26\_11-DE



Nbre de Conseillers  
en exercice : 12  
présents :

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2026

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : -

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : CONVENTION**

**AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT DES ANIMATIONS ET MANIFESTATION CULTURELLES POUR L'ETE 2026**

Monsieur le Maire informe que le service animations propose de nombreuses animations, manifestations culturelles, concerts... tout au long de l'été 2026.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal l'autorise à signer toutes les conventions de partenariat prévues pour l'été 2026, sous condition de l'avis FAVORABLE de la Commission Animations / Evènementiel en amont.

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions de partenariat proposées par la commission Animations / Evènementiel pour les animations prévues durant l'été 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES


Le Maire,

Alain GINIES





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026  
Reçu en préfecture le 13/03/2026  
Publié le   
ID : 038-21380055-20260310-DEL\_10\_03\_26\_12-CC

Nbre de Conseillers  
en exercice : 12  
présents :

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2026

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : -

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : CONVENTION**

**CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DE L'OISANS DANS LE CADRE DE LA FETE DE LA MUSIQUE 2026**

Le Maire informe que le service animations propose un concert de l'Ecole de musique Intercommunale dans le cadre de la Fête de la Musique, vendredi 19 juin 2026 de 19h00 à 22h00 sur la place Château Tranquin.

Il précise que la prestation est réalisée à titre gratuite, la commune prendra uniquement en charge les repas des artistes.

Le Maire donne lecture du contrat et propose de le valider de d'autoriser à le signer.

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le contrat de partenariat avec l'Ecole de musique Intercommunale dans le cadre de la Fête de la Musique, vendredi 19 juin 2026 de 19h00 à 22h00 sur la place Château Tranquin ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ce contrat ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,  
  
Alain GINIES





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 038-213800055-20260310-DEL\_10\_03\_26\_13-CC



Nbre de Conseillers  
en exercice : 12  
présents :

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2026

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : -

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : CONVENTION**

**CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC DENIS CHAMOND DANS LE CADRE D'UN CINE-RENCONTRE**

Le Maire informe que le service animations propose un ciné-rencontre avec Monsieur Denis CHAMOND, le 12 mai 2026 à 18h00 à la Salle Belledonne sur le thème « un 13 août 1944 au Poursollet ».

Il précise que la prestation est réalisée à titre gratuite, la commune prendra uniquement à sa charge les droits d'auteur et mettra à sa disposition gratuitement la salle ainsi que du matériel de projection.

Le Maire donne lecture du contrat et propose de le valider de d'autoriser à le signer.

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le contrat de partenariat avec Monsieur Denis CHAMOND dans le cadre d'un ciné-rencontre, le 12 mai 2026 à 18h00 à la Salle Belledonne ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ce contrat ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES


Le Maire,

Alain GINIES





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

|   |
|---|
| Envoyé en préfecture le 13/03/2026  |
| Reçu en préfecture le 13/03/2026  |
| Publié le  |
| ID : 038-213800055-20260310-DEL_10_03_26_14-DE  |

Nbre de Conseillers  
en exercice : 12  
présents :

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2026

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : -

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : CREATION DE POSTE**

**DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de la réorganisation des services des accueils périscolaire, le Maire propose la création d'un poste de responsable de ses services.

Il propose la création d'un emploi d'Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 15 avril 2026.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière animations.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique.

Les contrats relevant des articles L332-8, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

**CONSIDERANT** que les besoins de la commune nécessitent la création d'un emploi permanent d'Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8 ;

**Vu** le tableau des emplois ;



**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :**

- **ADOPTE** la proposition du Maire ;
- **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des emplois

| SERVICE TECHNIQUE                               |  |           |                    |                    |                       |
|---|--|-----------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| EMPLOI  | GRADE(S)<br>ASSOCIE(S)                         | CATEGORIE | Ancien<br>effectif | Nouvel<br>effectif | Durée<br>hebdomadaire |
| Responsable des services accueils périscolaires | Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe | B         | 0                  | 1                  | Temps Complet         |

- **PREVOIT** au budget, article 64131, les sommes nécessaires au paiement des salaires et charges.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026  
Reçu en préfecture le 13/03/2026  
Publié le   
ID : 038-21380055-20260310-DEL\_10\_03\_26\_15-DE

Nbre de Conseillers  
en exercice : 12  
présents :

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2026

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : -

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

**OBJET : CREATION DE POSTE**

**DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Un agent actuellement en poste sur un grade de Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe est sur la liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade d'Attaché au titre de l'année 2026.

Il propose de nommer cet agent et ainsi de créer un emploi d'Attaché, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative.

**CONSIDERANT** que les besoins de la commune nécessitent la création d'un emploi permanent d'Attaché ;

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8 ;

**Vu** le tableau des emplois ;

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :**

- **ADOpte** la proposition du Maire ;
- **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des emplois

| SERVICE TECHNIQUE                   |                        |           |                    |                    |                       |
|-------------------------------------|------------------------|-----------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| EMPLOI                              | GRADE(S)<br>ASSOCIE(S) | CATEGORIE | Ancien<br>effectif | Nouvel<br>effectif | Durée<br>hebdomadaire |
| Agent administratif<br>et comptable | Attaché                | A         | 0                  | 1                  | Temps Complet         |

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le



ID : 038-213800055-20260310-DEL\_10\_03\_26\_15-DE

➤ **PREVOIT** au budget, article 64131, les sommes nécessaires au paiement des salaires et charges.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES

